



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'AMIENS,

N° DEC 20-053

- Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté 2017-004 du 20 juillet 2017 portant création du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2^{ème} classe ;
- Vu l'arrêté du 18 mai 2020 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2^{ème} classe dans l'académie d'AMIENS, au titre de l'année 2020 ;

ARRETE

Article unique : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2^{ème} classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opératrice de maintenance, au titre de l'année 2020, dans l'académie d'AMIENS les personnes citées en annexe du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 15 juin 2020

Stéphanie Dameron

**ANNEXE DE L'ARRETE 20-053 FIXANT LA COMPOSITION DU JURY
DU RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX
DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE 2^{ème} CLASSE DANS LA BRANCHE
D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE G (PATRIMOINE IMMOBILIER, LOGISTIQUE,
RESTAURATION ET PREVENTION), EMPLOI-TYPE OPERATEUR-TRICE DE
MAINTENANCE, PAR CONCOUR INTERNE**

2/2

SESSION 2020 AMIENS

Président

Frédéric KUNCZE Rectorat de l'académie d'Amiens (80)
Chef de la division des personnels administratifs et d'encadrement

Experte

Céline MINET CROUS Picardie d'Amiens (80)
Secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure

Membre

Sébastien COINT Rectorat de l'académie d'Amiens (80)
Technicien de recherche et de formation de classe supérieure